

État de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Dernière mise à jour : 29 juin 2020

 Etat défavorable et évaluation de la tendance non réalisable



Mise à jour de cette fiche d'indicateurs prévue en 2025

La directive européenne 92/43/CEE "Habitats-Faune-Flore"  impose aux États membres d'évaluer, tous les six ans et sur l'ensemble de leur territoire, l'état de conservation et la tendance des types d'habitats naturels ainsi que des espèces de faune et de flore reconnus comme d'intérêt communautaire, et d'assurer leur maintien ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable^[1].

Un cadre commun pour l'évaluation et la conservation

Les espèces d'intérêt communautaire sont des espèces en danger, vulnérables, rares, ou endémiques ^[2]. L'état et la tendance de chaque espèce doivent être évalués pour chaque région biogéographique où elle est présente. La Wallonie est couverte par les régions biogéographiques continentale (RBC) (70 % du territoire) et atlantique (RBA) (30 %). Au total, 75 espèces d'intérêt communautaire y sont dénombrées, présentes soit dans les deux régions biogéographiques, soit dans une seule.

L'état de conservation d'une espèce est considéré comme favorable si :

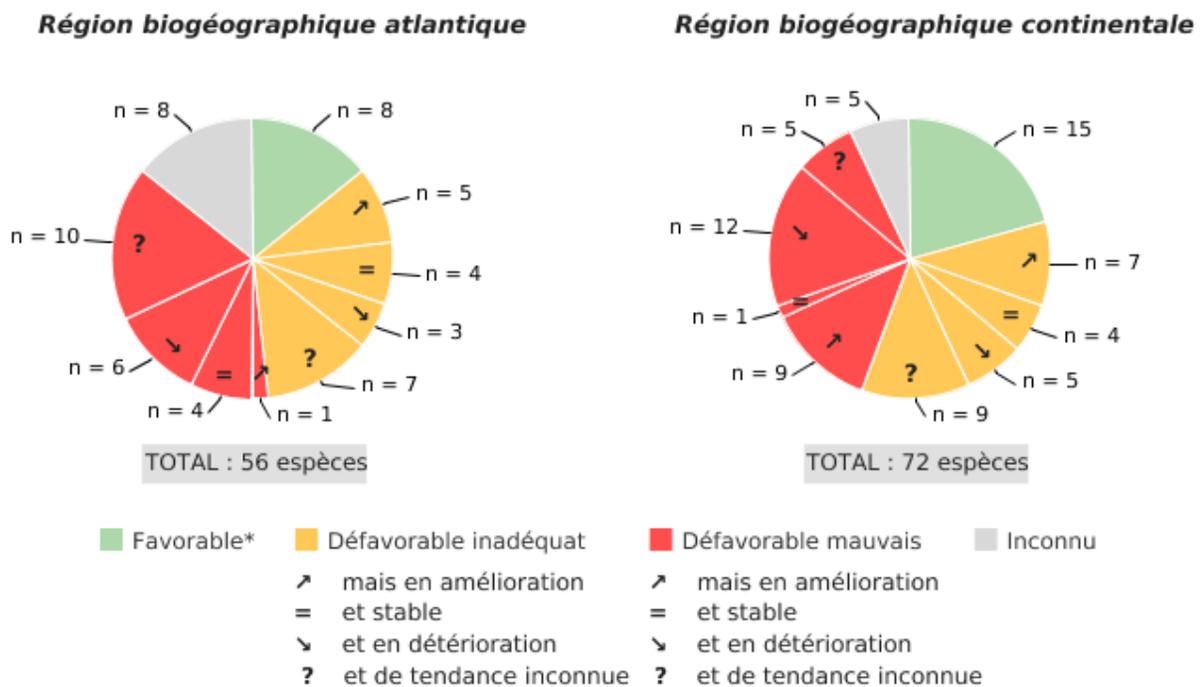
- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce indiquent que l'espèce continue et est susceptible de continuer à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ;
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue pas et ne risque pas de diminuer dans un avenir prévisible ;
- il existe et il continuera d'exister un habitat suffisamment étendu pour que les populations de l'espèce se maintiennent à long terme.

La tendance est établie sur base de la direction que prennent les paramètres de l'état de conservation.

État majoritairement défavorable

Pour la période 2013 - 2018, sur les 56 espèces que compte la RBA, 40 espèces étaient dans un état de conservation défavorable, 8 espèces étaient dans un état favorable et 8 espèces dans un état inconnu. En RBC, 52 espèces sur les 72 qui y sont présentes étaient dans un état défavorable, 15 espèces étaient dans un état favorable et 5 espèces dans un état inconnu^[3].

État de conservation et tendance des espèces d'intérêt communautaire en Wallonie, tous groupes d'espèces confondus (2013 - 2018)



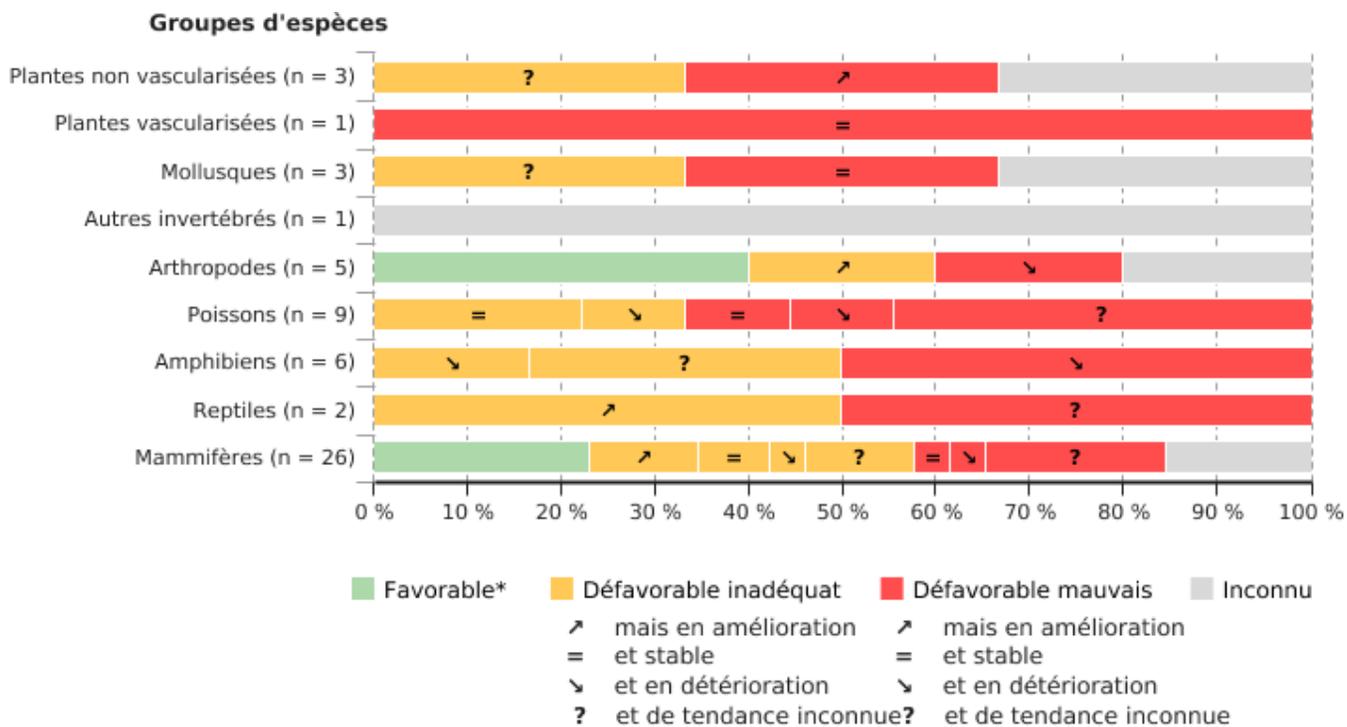
n = nombre d'espèces

* Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

État de conservation et tendance des espèces d'intérêt communautaire en Wallonie, par groupe d'espèces (région biogéographique atlantique) (2013 - 2018)



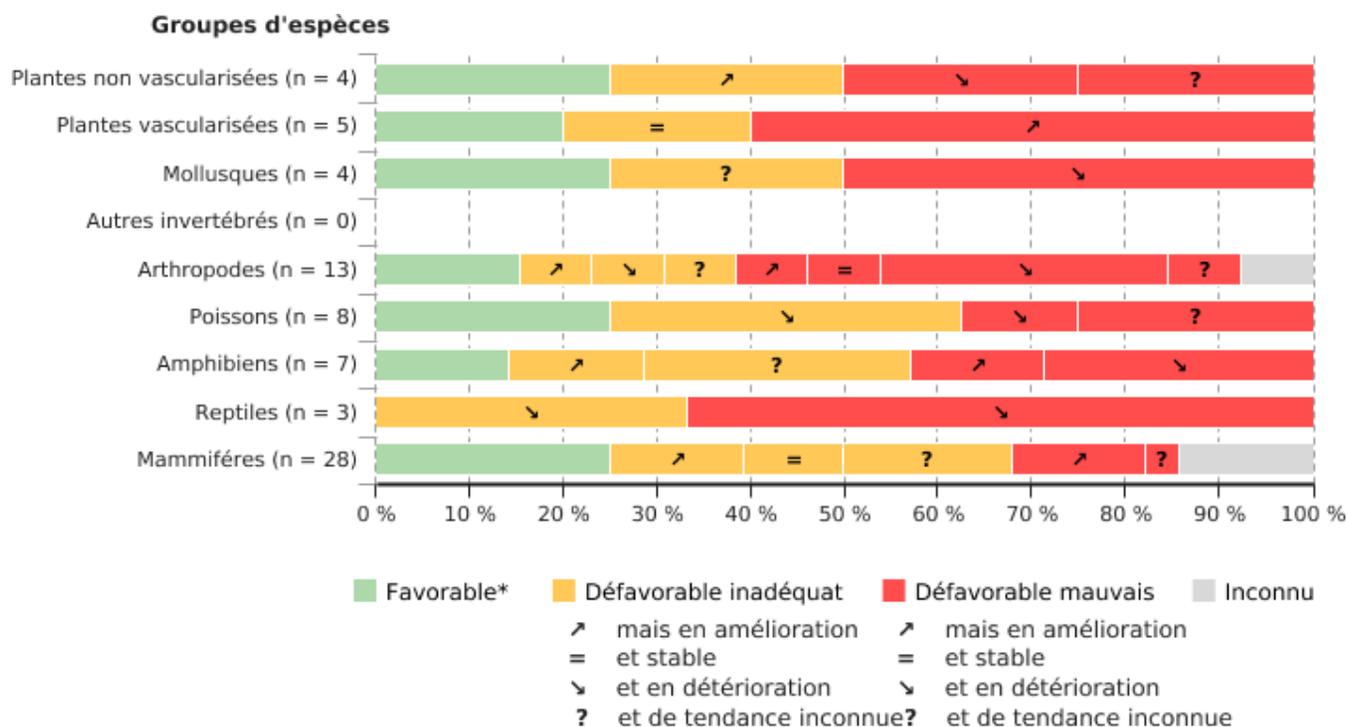
n = nombre d'espèces

* Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

État de conservation et tendance des espèces d'intérêt communautaire en Wallonie, par groupe d'espèces (région biogéographique continentale) (2013 - 2018)



n = nombre d'espèces

* Un statut favorable ne peut généralement être obtenu que si la tendance est stable ou en amélioration.

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

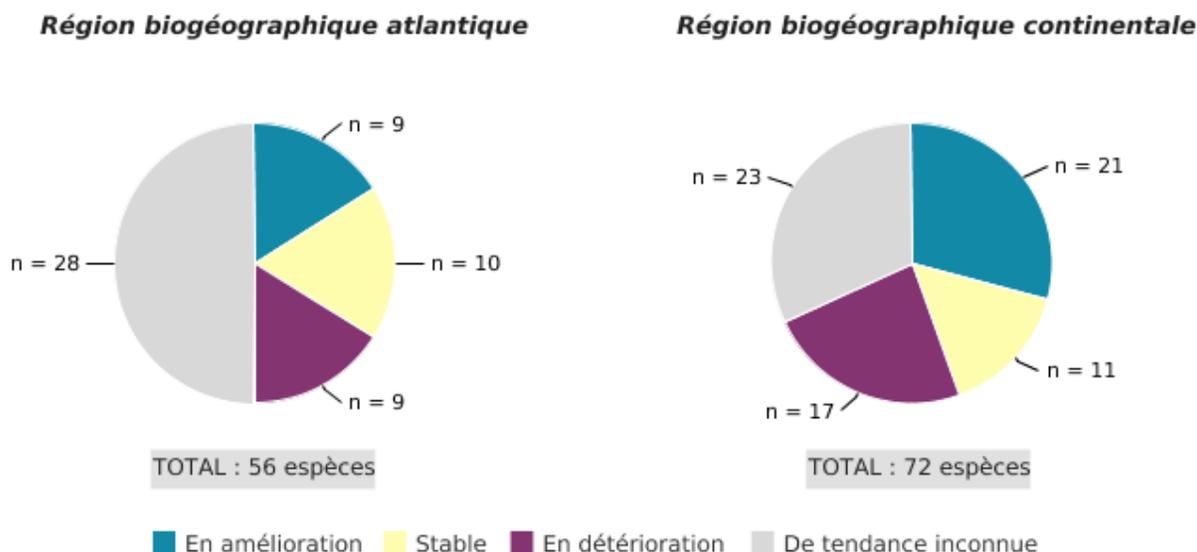
Par comparaison avec les résultats d'état obtenus pour la période 2007 - 2012, le nombre global d'espèces dans un état de conservation défavorable a augmenté. Sur cette période, en RBA (qui comptait alors 48 espèces^[4]), 7 espèces étaient dans un état favorable, 34 espèces dans un état défavorable, et 7 espèces dans un état inconnu. En RBC (qui comptait alors 67 espèces^[5]), ces chiffres étaient respectivement de 17, 42 et 8. Parmi les changements d'état opérés entre les deux périodes d'analyse, certains correspondent à des déclassements de catégories, d'autres à des améliorations. Toutefois, ces changements peuvent résulter de modifications méthodologiques^[6] plutôt que d'une évolution réelle des espèces concernées.

Tendances contrastées

En analysant indépendamment de l'état les tendances dressées (déterminées sur une période de 12 ans (2007 - 2018)), seules 9 espèces sur les 56 présentes en RBA montraient une tendance à l'

amélioration. En RBC, les résultats sont plus encourageants dans la mesure où 21 espèces sur les 72 étaient en amélioration. Il est à noter que, pour les deux régions biogéographiques, la tendance n'a pu être déterminée pour un nombre important d'espèces (28 sur 56 en RBA et 23 sur 72 en RBC), en raison d'un manque d'information.

Tendance des espèces d'intérêt communautaire en Wallonie, tous groupes d'espèces confondus (2007 - 2018)



n = nombre d'espèces

REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

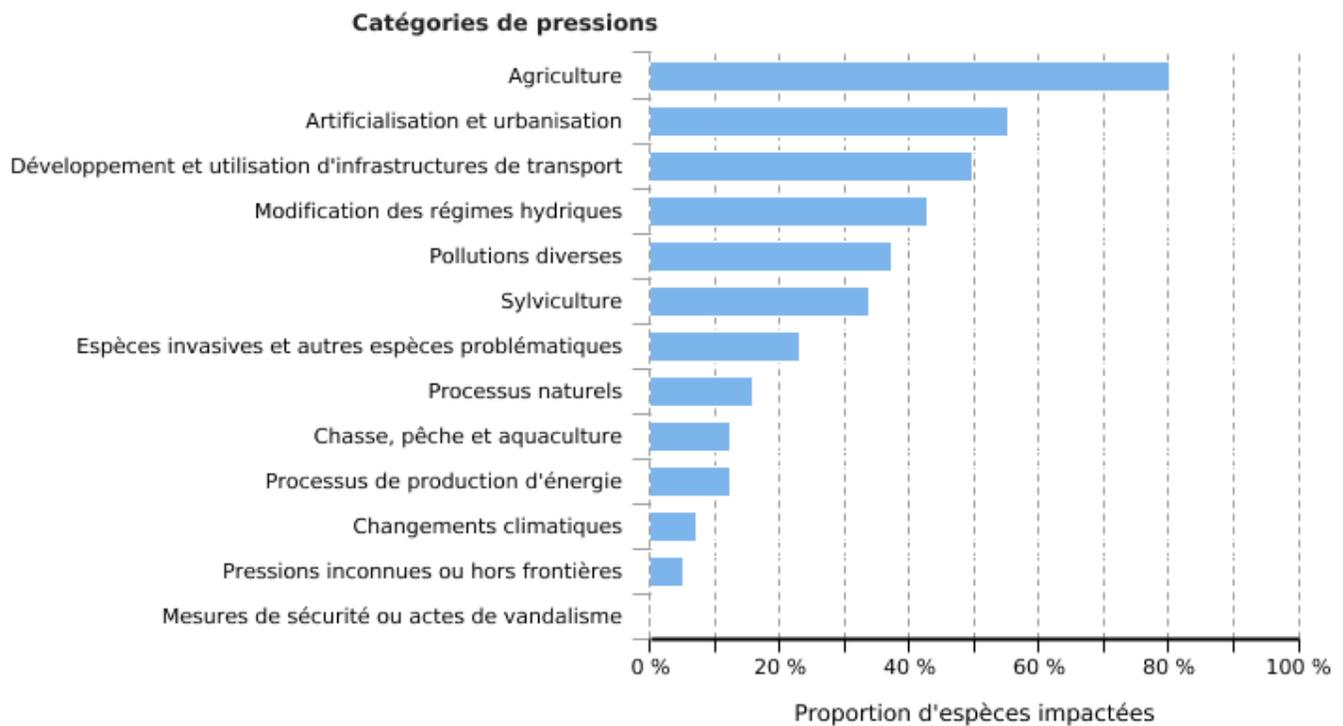
© SPW - 2020

De multiples pressions exercées sur les espèces

Les pressions les plus fréquemment identifiées ont trait aux activités liées à l'agriculture (80 % des espèces sont impactées en RBA, 67 % en RBC), à l'artificialisation et l'urbanisation (55 % des espèces sont impactées en RBA, 39 % en RBC) et au développement et à l'utilisation d'infrastructures de transport (50 % des espèces sont impactées en RBA, 38 % en RBC). Outre les dommages liés typiquement à l'agriculture (usage excessif d'intrants^[7], conversion en cultures ^[8]), ces trois catégories de pressions engendrent une artificialisation et une fragmentation^[8] des habitats favorables aux espèces ainsi qu'une perte de connectivité entre ceux-ci. Les espèces souffrent également de l'incidence de pollutions diverses (en particulier l'eutrophisation ^[9]), des pressions liées à la sylviculture ^[9] (compaction des sols ^[9] ou manque de bois mort ^[9]), de la modification des régimes hydriques

(modification des débits des cours d'eau ↗, altération morphologique des masses d'eau ↗ ou fragmentation des cours d'eau ↗) ou encore des nuisances occasionnées par les espèces exotiques envahissantes ↗.

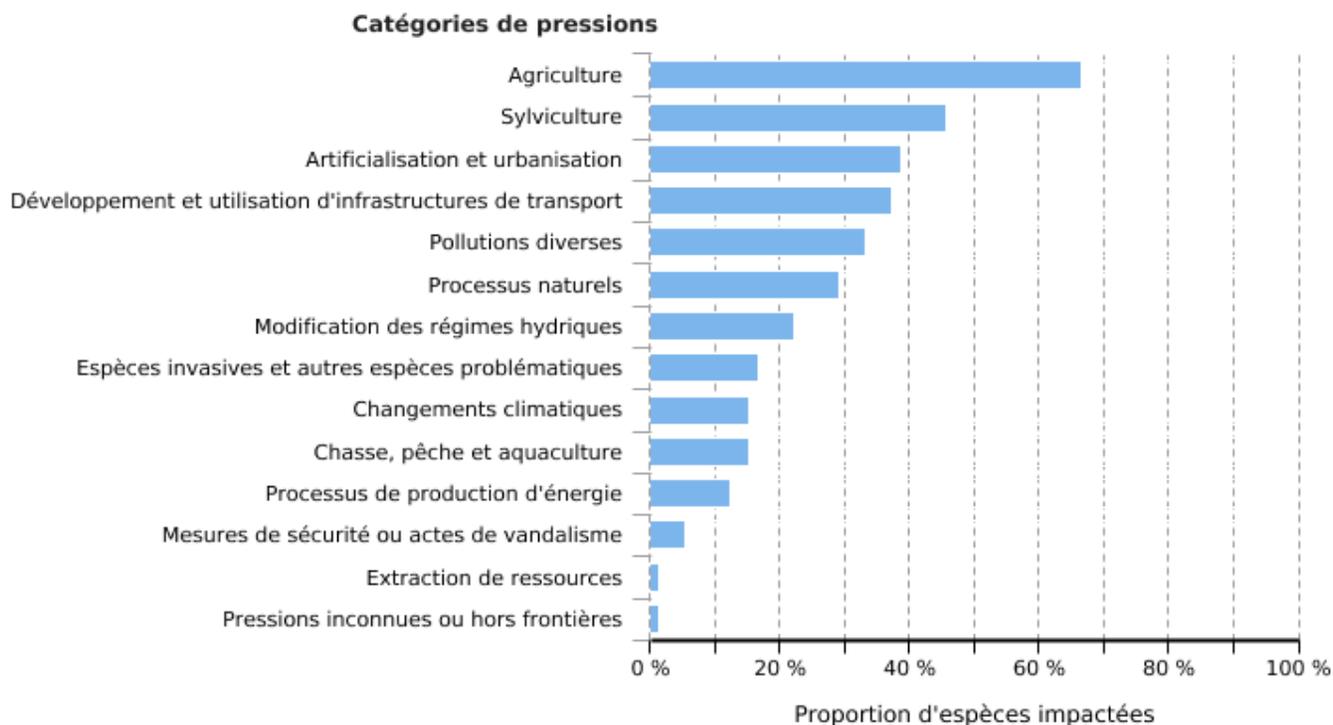
Pressions exercées sur les espèces d'intérêt communautaire en Wallonie (région biogéographique atlantique) (2013 - 2018)



REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

Pressions exercées sur les espèces d'intérêt communautaire en Wallonie (région biogéographique continentale) (2013 - 2018)



REEW – Source : SPW Environnement - DEMNA

© SPW - 2020

Progresser vers le bon état

En Wallonie comme à l'échelle européenne (où 60 % des espèces sont dans un état de conservation défavorable^(a)), l'objectif d'enrayer la détérioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire et d'améliorer leur état de manière significative et mesurable, fixé dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020 [↗](#), reste à ce jour non atteint. En Wallonie, diverses espèces (de papillons, reptiles, oiseaux [↗](#), chauves-souris [↗](#)...) ont bénéficié et bénéficient encore de travaux de restauration^[10] entrepris dans le cadre de projets LIFE [↗](#), ou avec l'appui des fonds mobilisés pour le Programme wallon de développement rural (PwDR) [↗](#), ou encore dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de gestion conservatoire dans les réserves naturelles [↗](#), mais des efforts supplémentaires restent à fournir. Le projet (belge) LIFE intégré (2015 - 2023) [↗](#) devrait permettre d'approcher cet objectif. Il a pour but de favoriser la mise en œuvre des mesures définies dans les cadres d'action prioritaire^[11] fédéral, flamand et wallon^[12]. Dans ce contexte, en Wallonie, des plans de gestion sont en cours d'élaboration pour les sites Natura 2000 et des plans d'action ciblant des habitats et espèces dans et en dehors du réseau Natura 2000 sont progressivement établis. En outre, une évaluation des mesures existantes et du cadre légal en matière de conservation de la biodiversité est en cours et des outils

informatiques de gestion et de monitoring sont développés [↗](#).

[1] Pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, voir la fiche d'indicateurs "État de conservation des habitats d'intérêt communautaire" [↗](#). Pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux, voir la fiche d'indicateurs "État de conservation des espèces d'oiseaux" [↗](#).

[2] La liste des espèces d'intérêt communautaire peut être consultée aux annexes II, IV et V de la directive 92/43/CEE [↗](#).

[3] Les données détaillées (au niveau européen, par État membre ou par espèce) peuvent être consultées sur le site du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) [↗](#).

[4] Entre les deux périodes d'analyse, en RBA, 8 espèces sont apparues suite à des dynamiques naturelles ou ont été découvertes suite à de nouvelles prospections.

[5] Entre les deux périodes d'analyse, en RBC, 5 espèces sont apparues suite à des dynamiques naturelles et à des projets de restauration ou ont été découvertes suite à de nouvelles prospections.

[6] P. ex. prise en compte de données anciennes supplémentaires qui n'avaient pas été considérées pour les résultats de la période 2007 - 2012

[7] Voir les fiches d'indicateurs "Consommation d'engrais en agriculture" [↗](#), "Bilan d'azote en agriculture et flux d'azote des sols vers les eaux" [↗](#) et "Utilisation de produits phytopharmaceutiques" [↗](#)

[8] Voir les fiches d'indicateurs "Principales utilisations du territoire" [↗](#), "Artificialisation du territoire" [↗](#) et "Fragmentation du territoire" [↗](#)

[9] Voir les fiches d'indicateurs "Ressources forestières" [↗](#) et "Prélèvements de bois" [↗](#)

[10] Restauration de milieux ouverts par coupe de ligneux, débroussaillage et pâturage extensif, création de mares ou restauration de frayères p. ex.

[11] Pour leur permettre de remplir les obligations qui leur incombent dans le cadre de la directive 92/43/CEE "Habitats-Faune-Flore" [↗](#), les États membres soumettent à la Commission européenne un cadre d'action prioritaire (*prioritised action framework*). Cet outil de planification stratégique définit les mesures à mettre en œuvre et les besoins de financement de ces mesures en les reliant aux instruments de financement européens (p. ex. Fonds européen agricole pour le développement rural (paiements Natura 2000, paiements agro-environnementaux et climatiques...), Programme LIFE ou Fonds européen de développement économique régional (Programme Interreg)).

[12] Le Portail de la biodiversité en Wallonie permet de consulter les cadres d'action prioritaire wallons 2014 - 2020 [↗](#) et 2021 - 2027 [↗](#).

Évaluation

 Etat défavorable et évaluation de la tendance non réalisable

État : Défavorable

- Référentiel : (i) directive 92/43/CEE , (ii) Stratégie de la biodiversité pour 2020  - objectif d'enrayer la détérioration de l'état de l'ensemble des espèces et habitats couverts par la législation de l'UE relative à la nature et d'améliorer leur état de manière significative et mesurable d'ici 2020
- Pour la période 2013 - 2018, 40 espèces sur 56 en région biogéographique atlantique et 52 espèces sur 72 en région biogéographique continentale étaient dans un état défavorable.

Tendance : Évaluation non réalisable

Une évaluation unique de la tendance n'est pas réalisable. D'une part, l'évaluation diffère selon la méthode utilisée (comparaison des états de conservation entre les périodes 2007 - 2012 et 2013 - 2018, ou analyse des tendances dressées pour la période 2007 - 2018). D'autre part, il y a de multiples situations selon les espèces.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Références bibliographiques

(a) EEA, 2019. The European environment - state and outlook 2020. Knowledge for transition to a sustainable Europe. Publications Office of the European Union : Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. [🔗](#)

Ressources utiles

- Indicateur "*Species of European interest*". EEA. [🔗](#)
- DG Environment, 2017. Reporting under Article 17 of the Habitats Directive: Explanatory notes and guidelines for the period 2013 - 2018. DG Environment : Brussels, Belgium. [🔗](#)
- De Knijf *et al.*, 2019. Staat van instandhouding (status en trends) van de soorten van de Habitatrichtlijn. Algemene resultaten - rapportageperiode 2013 - 2018. Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek : Brussel, Belgium. [🔗](#)
- Portail de la biodiversité en Wallonie. [🔗](#)

